

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice	13
Présents	12
Votants	13

Date de la convocation :

2 avril 2024

Date d'affichage

2 avril 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etai^{ent} présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Pierrick BARION, Isabelle JEHAN, Maëlig LE DU, Conseillers.

Etait absente excusée : Nathalie BRILLARD a donné son pouvoir à Florence GELOIN

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°24/2024 : PROJET ETUDE DE FAISABILITE D'UN TIERS LIEU / FONDS VERT

Vu la délibération n°111/2023 du 05.12.2023 sur l'étude pré-opérationnelle pour la faisabilité d'un tiers-lieu,

Vu la délibération n°12/2024 du 05.02.2024 validant le choix de l'architecte pour l'étude pré-opérationnelle de faisabilité d'un tiers-lieu,

Sur proposition d'Orchestr'Am du Pays de Fougères, Monsieur invite les élus à solliciter le Fonds Vert sur l'axe appui en ingénierie.

Pour mener à bien la transition écologique, les collectivités locales doivent s'appuyer sur une expertise.

L'accompagnement par des professionnels compétents, avec le soutien financier de l'État s'avère indispensable. Le retour d'expérience des collectivités, qui ont bénéficié d'un appui en ingénierie dans le cadre du plan de relance, montre que celui-ci :

- accélère et sécurise les projets;
- améliore leur qualité dès leur conception;
- offre près de 50 % de retombées économiques supplémentaires;
- produit un effet levier massif : 1 euro de dépense publique consacré à de l'ingénierie territoriale permet de sécuriser, en moyenne, 117 euros d'investissement public.

Les mesures du fonds vert et, d'une manière générale, celles contribuant à la territorialisation de la planification écologique, en particulier dans le cadre des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE), pourront être accompagnées ou précédées par un appui en ingénierie afin d'aider les collectivités territoriales à identifier au mieux leurs besoins et les solutions à mettre en œuvre. Cet appui sera apporté notamment par l'ANCT, le CEREMA, l'ADEME ou des opérateurs publics locaux.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18 AVR. 2024

ID : 035-213503246-20240409-24A_2024-DE

Plan de financement proposé :

Coût estimatif de l'opération

Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur le devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement

Nature des dépenses <small>Les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés Ajoutez les lignes si nécessaires</small>	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre / Assistance à maîtrise d'ouvrage		
Assistant à maîtrise d'ouvrage	SEM Orchestr' Am du Pays de Fougères et Agence Locale de l'Energie du Pays de Fougères	4 550.00 €
Conseil tiers lieux	SPL Destination Fougères	5 950.00 €
Equipe architecturale/thermique/structure	Mandataire : Lieux et Architectes Dont : Audit Energétique (BEE+Ingénierie)	26 921.00 € (5 660.00 €)
Etudes		
Géomètre	GEOMAT	2 880.00 €
Diagnostic amiante/plomb/parasitaires	ADX	2 015.00 €
Coût Total Prévisionnel (HT)		42 316.00 €

Ressources prévisionnelles de l'opération

Financements <small>Les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés Ajoutez les lignes si nécessaires</small>	A préciser le cas échéant	Montant (HT)
	Sollicité ou acquis	
Fonds Vert	Sollicité	29 644.80 €
Programme ACTEE+	Sollicité	4 208.00 €
Sous-Total aides publiques		33 852.00 €
Opérations standardisées CEE Autres aides non publiques		
Sous-Total aides publiques		0.00 €
Part de la collectivité	Fonds Propres	8 463.20 €
Géomètre	Emprunt Crédit bail et autres	
	Recettes générées par le projet ou moindres dépenses de fonctionnement	
Participation du porteur de projet (autofinancement)		8 463.20 €
Total ressources prévisionnelles (HT)		42 316.00 €

Le porteur de projet s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus
Qui est conforme à celui sur lequel l'instance compétente s'est prononcée (conseil municipal)

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à solliciter le Fonds Vert sur l'axe appui en ingénierie pour l'étude de faisabilité du futur tiers lieu,

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

-APPROUVE la demande de subvention Etat au titre du fonds vert dans l'axe Ingénierie pour l'étude de faisabilité du futur tiers lieu,

-VALIDE le plan de financement détaillé ci-dessus,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le 18 AVR. 2024
ID : 035-213503246-20240409-24A_2024-DE

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN



